

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS
22 SEPTEMBRE 2021 – 18 H 00
SALLE LE CHIFFON ROUGE – FLIXECOURT

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, LICOUR, CARLIER
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, GACQUER, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient absents, excusés :

Mme DUFRENOY, PRUVOST, LEMAIRE, CERNEY
Mrs GOURGUECHON, VIGNON, LEULIER, ALEXANDRE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, LEBLANC JM.

M. le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres, Mme Céline LEBRUN est désignée secrétaire de séance de la présente réunion.

A l'unanimité des membres, le compte rendu de la réunion de Conseil communautaire du 2 juin 2021 est approuvé.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

M. le Président présente les contours de l'étude pré-opérationnelle réalisée par le cabinet SOLIHA, dûment mandaté par la CCNS.

Aux termes de cette étude, il est proposé de conclure une convention d'OPAH-RR (revitalisation rurale) pour une durée de 5 ans.

Les thématiques retenues sont les suivantes : réhabilitation thermique, adaptation et habitat indigne, pour un calibrage de 315 logements de propriétaires occupants et 30 logements de propriétaires bailleurs.

L'enveloppe prévisionnelle totale pour toute la durée de cette opération s'établit à 7 164 743 euros.

La part ANAH est de 5 962 535,05 euros tandis que la part prévisionnelle de la CCNS a été estimée à 1 202 207,95 euros soit 240 441,59 euros par an.

En réponse à la question posée par M MOREL à savoir si les Maires seront destinataires d'un listing des personnes concernées, M le Président indique que « les demandes de subventions dans le cadre d'une OPAH sont à l'initiative des habitants et qu'un listing ne pourra donc être fourni qu'en fin d'opération ».

En réponse à la demande de M. HERBETTE, M. OLIVIER souligne que cette opération a pour but « d'optimiser les systèmes d'aides préexistants ».

Pour répondre à la question de M DELATTRE sur la date de début d'opération, M. le Président rappelle que les délais initialement envisagés pour conduire cette phase pré-opérationnelle ont été tenus et que par conséquent, dès 2022, l'OPAH pourra entrer en phase travaux.

Enfin, en réponse à la question posée par M. WALIGORA, M. le Président indique qu'une campagne de communication sera diligentée à destination des propriétaires concernés.

Mme BENEDINI rappelle également l'importance de cette opération pour aider notamment les administrés dans toutes les démarches administratives qu'impliquent des travaux de rénovation.

Pour conclure, M. le Président indique que le suivi – animation de l'OPAH estimé aujourd'hui à 342 000 euros environ aura une grande importance dans la réussite de ce nouveau programme d'actions.

Par **DELIBERATION 1**, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer la convention d'OPAH-RR présentée ci-dessus et approuve le lancement du marché « suivi-animation » de cette opération.

PETITES VILLES DE DEMAIN – ETUDE COMPLEMENTAIRE HABITAT

Par **DELIBERATION 2**, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire approuve par ailleurs la demande de subvention auprès de l'ANAH afin de mener à bien l'étude complémentaire habitat dans le cadre du dispositif PETITES VILLES DE DEMAIN.

Le coût total estimatif de cette étude est de 16 640 € HT soit 19 968 € TTC.

Un financement de 50 % est envisagé par l'ANAH.

ORCHESTRE AU COLLEGE – FLIXECOURT

M. le Président expose les actions conduites par la classe d'orchestre au collège de Flixecourt et propose le versement d'une subvention complémentaire par la CCNS pour l'année 2021.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve cette proposition et autorise M. le Président à verser une subvention de 1 500 € au collège A. MANESSIER de Flixecourt dans le cadre du fonctionnement de la classe d'orchestre au collège.

DISPOSITIF D'INITIATIVES CULTURELLES

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve le versement d'une subvention de 720 €, au titre du dispositif d'initiatives culturelles, à l'Amicale des amateurs de véhicules anciens de PERNOIS, dans le cadre de la fête organisée le 4 juillet dernier (partie musicale de la manifestation).

ELCIMAI

Après deux versements de 110 000 € chacun à la CCNS pour non démarrage d'opération, M. le Président indique que la société ELCIMAI « démarre ses travaux dans les prochains jours sur la ZAC des Bornes du Temps ».

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Amiens métropole sera membre de droit de l'EPF, suite à son extension de périmètre. Les autres EPCI du Département de la Somme ont la possibilité de présenter leur candidature au Conseil d'administration de l'établissement. Ils y seront représentés par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, au total.

M. le Président propose que la CCNS présente sa candidature et qu'elle désigne, dans ce cadre, M. DELFOSSE en tant que titulaire et M. HENRY en tant que suppléant.

Par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des membres, l'ensemble de ces propositions.

PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Pour mener à bien le diagnostic territorial relatif au PAT, M. GAILLARD propose de conclure une convention avec la MFR de FLIXECOURT qui missionnera ses étudiants.

Il indique que, pour l'exécution de cette prestation, la participation forfaitaire de la CCNS est estimée à 1 200 €.

A l'unanimité des membres, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 6**, approuve cette proposition.

AIRES DE JEUX 2022

Par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres, autorise M. le président à diligenter l'appel public à concurrence en vue de la réalisation des aires de jeux à Vauchelles les Domart, Franqueville, Ribeaucourt et Bouchon en 2022.

ETAT FINANCIER

M. FRANCOIS donne lecture de l'ensemble des dépenses et recettes constatées depuis le dernier Conseil communautaire et se présentant comme suit :

BUDGETS	SECTIONS	Dépenses et recettes
PRINCIPAL	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 2 274 685 € Recettes 3 092 265 €
SPANC	- <u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 14 110 € Recettes 15 790 €
ATELIER RELAIS	<u>Fonctionnement et investissement</u> - -	72 975 Recettes 357 780 €
PAHVAN	<u>Fonctionnement et investissement</u> - -	Dépenses 138 980 € Recettes 0
CENTRE AQUATIQUE	<u>Fonctionnement et investissement</u> - -	Dépenses 188 470 € Recettes 82 020 €
ZAC 1	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 75 670 € Recettes 84 160 €
LOTISSEMENT ZAC 2	<u>Fonctionnement et investissement</u> - -	Dépenses 58 380 € Recettes 134 145 €

La trésorerie de la CCNS présente ce jour un solde de 11 732 705 €

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président informe les membres du Conseil que près de 6 hectares ont été vendus le 1^{er} Septembre dernier à la société JBD pour un montant de 892 476.20 € et ce en vue d'y construire des entrepôts logistiques.

M. le Président invite les communes qui ne l'auraient pas encore fait, à distribuer les tickets d'entrée à la piscine intercommunale dans les délais les plus courts.

M. le Président rappelle que les communes de moins de 1000 habitants peuvent encore déposer leur demande de subvention auprès du Département de la SOMME et ce, avant le 31 décembre 2021, au titre de la politique territoriale. S'agissant des projets à plus de 50 000 €, la même date s'impose pour les communes concernées.

En réponse à la question posée par M. BOULARD, il indique que la réfection de la toiture d'une église n'entre pas dans ce dispositif mais qu'elle est éligible à d'autres subventions départementales.

Mme BENEDINI indique que dans le cadre de la préparation du budget 2022 du Conseil Départemental, une commission va travailler activement sur une éventuelle reconduction du dispositif d'aides aux collectivités.

Le calendrier des prochaines réunions se présente comme suit :

20 octobre – 18h – réunion des Maires disposant d'une médiathèque

27 octobre – 17h – Conférence des Maires

27 octobre – 18h – Conseil communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 heures 30.